



Avis d'appel d'offres

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour la construction d'un rond-point à l'extrémité de l'avenue du Mont-Molson. Les travaux incluent des travaux de pavage et de construction de trottoirs.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le 22 avril 2022**, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05 conformément aux mesures sanitaires en vigueur au moment de l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être déposées en 1 exemplaire original ainsi que sur une clé USB.

Seules seront considérées aux fins d'octroi de contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la loi sur le bâtiment (LRQ, c.B. -1. 1). Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de SÉAO sont admis à soumissionner.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant global de la soumission, payable à l'ordre de la ville de Saint-Sauveur.

Ce cautionnement devra être valide pour une période de **120 jours** à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), garantissant l'émission, en faveur de la ville de Saint-Sauveur, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services si le soumissionnaire devient l'adjudicataire. Chacune des garanties doit correspondre à 50 % du montant de la soumission, taxes incluses.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 23 mars 2022. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Ouvrages de génie civil » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « construction de rue, travaux de pavage, dynamitage, trottoir ».

Pour toute question, veuillez-vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante soumissions@vss.ca.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

L'adjudication du contrat est assujettie à l'obtention de la part de la Ville de toutes les autorisations requises et est soumise aux conditions suivantes :

- À l'approbation d'un règlement d'emprunt

Les soumissions doivent se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 23 mars 2022.

La greffière et directrice des Services juridiques,
Marie-Pier Pharand, avocate